

AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées par les règlements d'urbanisme de la Municipalité

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 606-05-2024

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Lors d'une séance ordinaire tenue le 7 octobre 2024, le conseil a adopté le projet de règlement numéro 606-05-2024 modifiant le règlement de zonage 606-2023 tel que déjà amendé afin de réviser certaines dispositions réglementaires.

Description de la zone visée

Cette modification touche des immeubles situés dans toutes les zones de la Municipalité.

Approbation référendaire

Ce projet contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Consultation publique

1. Description des modifications

Ce règlement a pour objet de réviser certaines dispositions réglementaires dont, entre autres, celles portant sur les normes concernant les galeries, les remises pour les copropriétés, l'eau rejetée lors des vidanges et nettoyages des spas et le calcul des marges de recul des bâtiments par rapport au réseau routier supérieur. Pour connaître le détail des modifications, vous pouvez vous référer au tableau ci-dessous.

Un document explicatif et le projet de règlement sont rendus disponibles sur le site Internet de la Municipalité au <https://saintpaul.quebec/> et à la mairie située au 10, chemin Delangis, du lundi au vendredi aux heures d'ouverture.

2. Assemblée publique

Une assemblée publique de consultation aura lieu le 4 novembre 2024 à 19 h 15 à la mairie de Saint-Paul situé au 10, chemin Delangis à Saint-Paul. Lors de cette assemblée publique de consultation, il sera expliqué le projet de règlement et les conséquences de son adoption et seront entendus les personnes et les organismes qui désirent s'exprimer.

**DONNÉ à SAINT-PAUL, ce DIXIÈME jour du mois d'OCTOBRE
deux mille vingt-quatre.**



Directeur général et greffier-trésorier
M. Miguel C. Rousseau